ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 6872

Texte de la question

M. Roger Meï souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie concernant la liste complémentaire du CAPES externe de mathématiques. Des besoins en matière de professeur de mathématiques demeurent : par exemple dans l'Ain deux classes de quatrième, à Cahors une première scientifique, à Saint-Ouen un demi-poste, etc. Face à une telle situation les candidats de la liste complémentaire qualifiés et jugés aptes à enseigner ne sont pas prioritaires pour effectuer des remplacements, l'éducation nationale emploie du personnel temporaire non formé. Outre les problèmes de remplacements actuels et à venir l'éducation nationale ne semble pas prévoir la rentrée 1998 : nombreux départs à la retraite, dédoublement en ZEP, suppression des heures supplémentaires, etc. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour pallier ce manque d'effectif.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : M. Roger Meï
Circonscription : Bouches-du-Rhône (10e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6872
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4141
Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4650